



Transmission du Livret de famille

Par **Shalimar1004**, le 15/06/2016 à 14:44

Bonjour,

Mon ex doit prendre notre fils en vacances la moitié de juillet.

Il me demande de lui transmettre le livret de famille, or j'en ai besoin pour effectuer des démarches administratives pendant ce laps de temps.

Il menace de porter plainte si je ne lui transmets pas, car sois disant cela l'empêche de venir chercher l'enfant.

Suis-je dans l'obligation de lui transmettre ?
Peut-il obtenir un duplicata ?

Merci d'avance pour retour.

Par **Visiteur**, le 15/06/2016 à 16:10

Oui, bien entendu, vous pouvez demander un duplicata en mairie.

Par **Shalimar1004**, le 15/06/2016 à 16:13

Bonjour,

merci de votre réponse.

Mais dois-je ou non lui transmettre le livret de famille qui est en ma possession ?

Et si je ne lui donne pas, peut-il comme il indique porter plainte contre moi ?

Merci de votre réponse

Par **jodelariege**, le 15/06/2016 à 20:36

bonsoir ,pourquoi cela l'empêche t il de venir chercher l'enfant?

Par **jodelariege**, le 15/06/2016 à 20:41

je rajoute qu'il peut tout à fait faire une demande d'un second livret de famille ,ne donnez surtout pas le votre ,il y a un risque de ne pas le revoir et il n'y a aucune crainte à avoir si vous ne lui donnez pas le livret de famille:pas de dépôt de plainte puisqu'il a le droit d'en demander un pour lui

Par **Shalimar1004**, le 15/06/2016 à 21:37

Merci beaucoup pour votre retour